

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur
Service d'Appui Administratif et Financier

N° 2008-3-4-11

Service consulté

**SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH POUR LA CREATION
DE LA MAISON DES ADOLESCENTS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de décider l'affectation par opération de l'autorisation de programme votée en faveur de la création de la Maison des Adolescents à l'occasion de la DM1 de 2008.

Par délibération du Conseil Général n°2008-3-4-1 en date du 27 juin 2008, a été voté un montant de 200 000 € pour le programme G016 (subventions diverses et partenariats).

L'application du règlement financier du Conseil Général impose l'affectation de cette autorisation de programme.

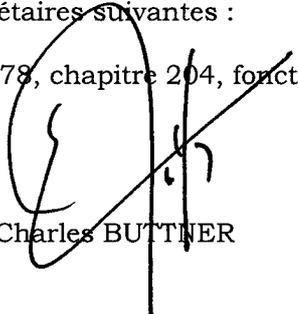
Il est donc proposé à votre commission :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 200 000 € au Centre Hospitalier de Rouffach en vue de l'acquisition de locaux sis rue des Pins à Mulhouse afin d'y installer la Maison des Adolescents.
- de bien vouloir décider de l'affectation par opération sur le programme susvisé.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires suivantes :

- Enveloppe 104192, programme G016, nature 204178, chapitre 204, fonction 42

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER